



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998
B.P. : 1116 Yaoundé - Cameroun - Tél. : +237 222 20 19 28 - Fax : +237 222 21 66 62
Site web : www.fecafoot-officiel.com - Email : contact@fecafoot-officiel.com
Numéro Contribuable : 08600013325C

DECISION N° 071 /FCF/PCN/2018 MODIFIANT ET COMPLETANT LA DECISION N°068/FCF/PCN/2018 DU 02 NOVEMBRE 2018 RELATIVE AUX ELECTIONS AU SEIN DES LIGUES DEPARTEMENTALES

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE DE LA FECAFOOT

- *Vu la Constitution;*
- *Vu la loi n°2018/14 du 11 Juillet 2018 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives au Cameroun ;*
- *Vu les statuts de la FIFA;*
- *Vu les statuts et règlements de la FECAFOOT ;*
- *Vu la décision du 23 Août 2017 du Bureau du Conseil de la FIFA de nommer un Comité de Normalisation pour la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la correspondance de la FIFA du 12 Septembre 2017 relative à la composition du Comité de Normalisation de la Fédération Camerounaise de Football ;*
- *Vu la Décision du 25 février 2018 du Bureau de Conseil de la FIFA de proroger le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 31 août 2018 ;*
- *Vu la Décision du 31 août 2018 du Bureau de Conseil de la FIFA de proroger le mandat du Comité de Normalisation jusqu'au 16 décembre 2018 ;*
- *Vu les résolutions du Comité de Normalisation du 16 octobre 2018 portant organisation de la commission électorale ;*
- *Vu la décision N°063/FCF/PCN/2018 du Président du Comité de Normalisation du 24 octobre 2018 nommant les membres du secrétariat technique auprès de la Commission Electorale de la FECAFOOT et de ses ligues ;*
- *Vu la décision N°064/FCF/PCN/2018 du Président du Comité de Normalisation du 24 octobre 2018 nommant les membres des Comités électoraux de suivi des élections ;*
- *Vu la décision N°067/FCF/PCN/2018 du 31 octobre 2018 portant modification de la directive N°01/FCF/PCN/2018 relative aux élections au sein des Ligues départementales ;*
- *Vu la décision N°068/FCF/PCN/2018 du 02 novembre 2018 portant modification de la Décision n°067/FCF/PCN/2018 relative aux élections au sein des Ligues départementales ;*
- *Vu la Directive n°01/FCF/PCN/2018 du 24 octobre 2018 relative aux élections au sein des ligues départementales ;*
- *Vu les circonstances exceptionnelles que constitue la période de normalisation du Football camerounais ;*
- *Vu les nécessités de service ;*

DECIDE :

Article 1: En raison des retards constatés dans l'acheminement des dossiers de candidature des Régions vers le siège de la Fédération, les articles 1.1 et 4.1 de la Directive N°01/FCF/PCN/2018 du 24 octobre 2018 relative aux élections au sein des Ligues départementales sont modifiés et complétés comme suit : ✕



1



- 1.1. (nouveau) Les Assemblées générales électorales départementales à la FECAFOOT initialement prévues le dimanche 11 novembre 2018, sont convoquées pour le mercredi 14 novembre 2018 dès 08h00.
- 4.1. (nouveau) L'examen des dossiers de candidature aux postes de président et de membres du Conseil d'Administration de la Ligue départementale obéira aux prescriptions ci-après :
- 10 novembre 2018 : Publication de la liste provisoire des candidats ;
 - 11 novembre 2018 à 18 heures : Date limite de dépôt des recours éventuels ;
 - 12 novembre 2018 : Examen des recours, publication des listes définitives des candidats et convocation du corps électoral ;
 - 14 novembre 2018 : Elections ;
 - 15 novembre 2018 à 18 heures : Date limite de dépôt des recours ;
 - 16 novembre 2018 : Examen des recours éventuels et publication des résultats définitifs.

Article 2 : La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 07 novembre 2018

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE

Me HAPPI Dieudonné

